

o.285 Sahel U.ch.9

Berne, le 14 avril 1975

Note à Monsieur Arthur Bill

Concerne: Rapport sur la mission du Corps Suisse de Secours, établi par un informateur anonyme, sur la demande de Monsieur J. Martin, Ambassadeur de Suisse en Côte d'Ivoire, du 4 avril 1975

Malgré la tentation d'écarter purement et simplement ce qui se réfugie à l'abri de l'anonymat, j'estime qu'il est indiqué de répondre au rapport cité sous rubrique pour différentes raisons. Tout d'abord, celui-ci a été établi à l'instigation de l'Ambassadeur de Suisse à Abidjan et comme il contient de très nombreuses inexactitudes pour ne pas dire de contre-vérités, il apparaît nécessaire de restituer les choses à leur juste place. D'autre part, l'expérience ayant abondamment démontré avec quelle rapidité les documents réputés "confidentiels" connaissent une très large audience, elle fournit une deuxième raison d'y répondre.

Remarques générales

Les règles du droit naturel comme de toutes juridictions dignes de ce nom impliquent que toute étude critique, surtout si elle se transforme en accusations, ne saurait aboutir à des conclusions sérieuses tant que toutes les parties mises en cause n'ont pas eu la possibilité d'être consultées et de s'exprimer.

Dans le cas particulier, une enquête auprès de vous-même et de vos services aurait eu comme résultat de faire l'économie de nombreuses allégations contraires à la réalité.

Il est manifesté que la plupart des critiques émises dans ce rapport ont été directement inspirées par certains membres de la Coopération Technique Suisse actuellement engagés au Tchad et dont les opinions bien connues ont déjà fait l'objet de différentes mises au point.

Il est patent que le Dr. P. Schubarth demeure au centre de cette agitation alors que ses prises de position ne sont partagées ni par l'ensemble des coopérants sur le terrain ni par les représentants de la Centrale de Berne qui se sont rendus sur le terrain (voir rapport Bisatz).

Il apparaît d'une extrême légèreté d'avancer des chiffres sans s'être renseigné préalablement sur la qualité de leur validité transformant ainsi en affirmation ce qui n'est que pure supposition très éloignée de la réalité.

Remarques particulières

- a) Le rapport affirme: "Il n'y a pas eu de demande officielle de la part du gouvernement du Tchad, ce Corps s'est pratiquement imposé ..."

En fait, le Ministre de l'Aménagement du territoire du Tchad, chargé de la lutte contre la sécheresse, Monsieur Abdulaye Djonouma, s'est rendu dans différents pays d'Europe, dont la Suisse, en fin 1973 pour solliciter d'urgence la collaboration des gouvernements dans la lutte contre la sécheresse.

De son côté, la Commission du Bassin du Lac Tchad, par son Secrétaire Exécutif le Dr. Benson O. Tonwe, a présenté des requêtes officielles au Chef du Département politique, Monsieur le Conseiller fédéral P. Graber, en date du 14 décembre 1973 et du 14 février 1974.

Pour répondre à ces demandes pressantes, le délégué du Conseil fédéral aux missions de secours à l'étranger et un des ses collaborateurs se sont rendus au Tchad, au cours de la période du 24 mai au 5 juin 1974 afin de prendre contact avec toutes les cercles concernés et connaître leurs intentions. A cette occasion, des discussions ont eu lieu avec 29 personnalités différentes tant membres du gouvernement, directeurs de différents cabinets, représentants des différentes Agences de l'ONU, Croix-Rouge Suisse, Coopération technique, etc...

C'est sur la base des réactions unanimement positives enregistrées à cette occasion que la planification d'une action a été poursuivie et qu'une seconde mission de reconnaissance s'est rendue sur place du 13 au 20 juillet 1974 afin d'en régler le détail.

Au surplus, les nombreuses déclarations publiques tant à la radio qu'à la presse, du Ministre chargé de la lutte contre la sécheresse et du Président de la République lui-même suffiraient pour faire justice de cette allégation toute gratuite.

- b) Il est ensuite affirmé que le Dr. Leuthold aurait catégoriquement déconseillé une action de courte durée mais qu'il n'a pas été tenu compte de ses recommandations.

Cette question a souvent été soulevée par le Dr. Schubarth. Elle a été débattue, par correspondance avec le Dr Leuthold qui déclare dans sa lettre du 21.11.74, adressée au chef de mission:

"En vue des discussions sur la justification d'aide à court terme dans des "catastrophes" de longue durée j'ai en effet été critique et j'ai partagé la vue qu'il serait souhaitable d'étendre toute aide sur une période aussi longue que possible.
 Quand après notre reconnaissance, il fut décidé que notre action ne pouvait pas s'étendre au-delà des trois mois prévus, j'ai accepté cette idée et fait librement le projet exécuté à présent. Avec vous j'ai cherché d'autres moyens pour assurer la continuité de l'action.
 J'ai librement choisi ce projet "pragmatique" dans le cadre des possibilités. Il n'est pas question que l'engagement des équipes médicales ait été fait contre ma volonté et uniquement sur votre insistance.
 Je ne peux que regretter profondément que mes remarques faites entre confrères aient été tirées de l'ensemble du contexte pour être utilisées dans une campagne contre notre action médicale.
 Je considère le projet médical "mon enfant" et en assume l'entière responsabilité."

Dans sa lettre du 6.12.74, le Dr Leuthold précisant encore sa pensée, déclare: "J'ai conclu que rien n'a pu être réglé avec ce confrère et ne peux que regretter son obstination. Nous avons d'autres choses à nous occuper que de ces intrigues".

- c) Il est déclaré: "Une partie importante du personnel n'était pas compétent. Beaucoup sont partis avant la fin de leur mission. Les cadres n'avaient ni l'expérience pratique ni de séjour dans de tels pays. Résultat: rapatriements sanitaires". Il serait intéressant de savoir qui est autorisé et qualifié pour décider qui est compétent et qui ne l'est pas et sur quels critères. En l'absence de ces éléments, ces déclarations demeurent inconsistantes.

Il est à remarquer que sur le contingent de volontaires engagés, 35 d'entre eux avaient déjà séjourné ou pris part à des missions dans 37 pays différents.

La proportion entre les cadres expérimentés et les néophytes qu'il convient de préparer pour l'avenir s'avère donc parfaitement normale et même favorable en regard de ce qui se pratique dans d'autres organisations de secours.

Quant aux nombreux rapatriements anticipés et sanitaires ils s'élèvent en tout et pour tout à 10 unités, soit 3 pour des raisons disciplinaires et 7 pour motifs sanitaires et ceci sur un total de 94 volontaires ayant pris part à l'engagement. Si l'on se réfère à d'autres situations ana-

logues, ce déchet reste dans des proportions tout à fait normales et même inférieures aux prévisions formulées par les spécialistes.

- d) Allégation: "Aucune préparation psychologique ni aucune idée du pays où ils allaient intervenir."

En fait, pendant les cours d'instructions préparatoires, les volontaires en partance ont été orientés par différents spécialistes sur les problèmes de civilisation en général, les conditions particulières dans le Bassin du Lac Tchad. Ces instructions ont été largement illustrées par des films et des projections.

Chaque volontaire a reçu des directives écrites sur la façon de se comporter en face des problèmes particuliers à ces pays tant sur le plan psychologique, sanitaire que conduite générale. Ces directives ont été commentées lors des cours d'instructions et complétées par un recueil lexicologique sur les langues pratiquées.

Que cette préparation ait pu encore être plus fouillée il faut bien l'admettre mais des déclarations telles que celle citée précédemment sont sans fondement.

- e) "Le retard dans l'arrivée des camions aurait pu être comblé par la location de camions Fiat, qui aurait été possible".

C'est très exactement ce qui a été fait et le retard dans l'arrivée des camions n'a pratiquement eu aucune influence sur le déroulement des opérations. La seule différence c'est que les camions loués n'étaient pas de marque Fiat. Le représentant de cette marque qui se trouve être en même temps Consul d'Italie nous a fait des propositions à différentes reprises. Celles-ci n'ont pas pu être prises en considération d'une part en raison des tarifs élevés offerts et aussi du fait du trop faible tonnage des véhicules disponibles.

- f) "Action sur trois mois ridicule pour une catastrophe qui dure depuis plusieurs années".

Il s'agit là d'un serpent de mer qui a la vie dure et cette affirmation révèle une regrettable méconnaissance des problèmes.

A maintes reprises le Secrétaire Général des Nations Unies M. Waldheim, comme M. Morse directeur de l'OSRO (Bureau spécial des Nations Unies pour le Sahel), ont insisté sur l'urgente nécessité de mettre sur pied

des opérations rapides, de courtes durées qui, s'enchaînant les unes aux autres, formant comme l'arche d'un pont devraient permettre d'atteindre le moment où les améliorations escomptées apportées par des projets à moyens et longs termes commenceront à déployer leurs effets. Ces appels figurent encore dans le rapport publié par le Secrétaire Général des Nations Unies en date du 8 novembre 1974.

Au demeurant le Corps n'a entrepris que des projets soigneusement intégrés et élaborés tant par la Commission du Bassin du Lac Tchad, les Gouvernements, la FAO et qui attendaient depuis longtemps de sortir de leurs cartons.

Il est d'ailleurs curieux que ce genre de critique n'ait jamais été formulé par aucun des nombreux spécialistes consultés au cours de la phase préparatoire.

g) Collaboration avec d'autres organisations.

A ce sujet, il faut savoir:

1) que la décision d'engager l'équipe médicale du corps au Kanem a été prise par le Ministre de la Santé exclusivement.

Celà, à ses yeux, permettait de colmater l'absence de Norsecours dont le retour était incertain et dans le cas contraire, rendait possible la continuité du travail du Corps Suisse.

Il est à noter que la direction du Corps n'a jamais été avertie par quiconque qu'elle avait à prendre contact avec les Norvégiens. Toutefois, dès le retour de ceux-ci, une collaboration s'est immédiatement établie, les tâches ont été réparties et coordonnées et la meilleure des ententes a régné entre les deux groupes.

Il est à remarquer que les équipes de Norsecours connaissaient certaines difficultés avec les autorités locales et que la direction du corps s'est efforcée de les applanir.

Si la maison occupée, au début 1974 par Norsecours ne leur a pas été restituée ce n'est pas en raison de la présence des Suisses. Le Préfet de Mao avait décidé d'affecter cette maison à son adjoint. Il a fallu l'intervention du ministre Djonouma pour que l'équipe suisse puisse y prendre ses quartiers provisoirement et pour que l'installation de l'adjoint du Préfet soit différée de quelques mois.

Une autre maison a été attribuée aux équipes de Norsecours qui poursuit encore actuellement ses activités à l'aide des secours et du matériel

qui lui ont été confiés par le corps.

- h) "Evaluation extrêmement difficile . Cette évaluation dépend de la volonté de collaborer et a été rendue pratiquement impossible par M. Clerc, qui considère pratiquement toute personne émettant une critique quelconque comme incompetente en la matière.

La presse? Des mensonges et des renseignements incomplets et faux."

En fait, la meilleure des collaborations a existé entre la Croix-Rouge Suisse et le corps. Nos équipes ont épaulé celles de la Croix-Rouge. Nous avons assuré la logistique de l'équipe de la Croix-Rouge isolée à Mao après l'expulsion de l'équipe de la Ligue. Les dispensaires de la Croix-Rouge ont été alimentés abondamment en médicaments par nos soins et les meilleurs rapports personnels ont toujours existés comme peuvent en témoigner les correspondances des Dr Brupbacher et Guillermin.

Caritas n'avait ni activité, ni représentant au Tchad, la question est donc vite réglée.

Quant à Swissaid, cette organisation a manifesté son hostilité déjà au printemps 1974 avant la planification de l'engagement. Cette attitude s'est perpétuée sur le terrain. Malgré tout, le corps a cédé du matériel et des pièces de rechange à Swissaid et a mis ses deux Pilatus à disposition des dirigeants de Swissaid pour leur permettre de suivre nos activités sur les emplacements de leur choix.

L'affirmation selon laquelle M. Clerc taxait d'incompétence toute personne critique relève de la plus haute fantaisie. L'auteur de cette déclaration est mis au défi d'apporter un seul témoignage tangible dans ce sens.

La seule personne dont la compétence a pu être mise en doute est le Dr Schubarth auquel j'ai opposé l'expérience longue et les missions nombreuses des Dr Leuthold, Burkhardt et Zehnder.

Quand aux reproches qui auraient pu être adressés à certaine presse, d'autres que moi et à plus haut niveau pourront confirmer la qualité plus que douteuse de bon nombre d'informations publiées. Ceci n'a rien à voir avec la personnalité du chef de mission mais ne représente qu'une constatation objective.

- i) "moyens énormes pratiquement illimités".

Ces moyens, approuvés par des experts et décidés par le Conseil fédéral

n'étaient pas illimités et il est absurde d'établir un parallèle entre l'assistance régulière Suisse au Tchad et l'action du corps visant d'autres objectifs et compensant par l'étendue des moyens la durée de l'opération.

A l'inverse on pourrait dire en commettant la même erreur de raisonnement que le corps disposait en Ethiopie des moyens ridiculement faibles en comparaison des millions que l'aide régulière Suisse investi dans le projet du Duke of Harrar Hospital d'Addis Abeba.

j) "Die Folgen der Aktion in der Schweiz."

A ce niveau la discussion risque de devenir purement académique. Toutefois si l'on fait état des volontaires qui auraient pu ressentir une certaine frustration, il faut également prendre en considération l'opinion de la grande majorité qui a terminé sa mission avec efficacité et qui en a retiré de grandes satisfactions sur le plan personnel. C'est leur faire injure que de les placer dans le même panier que la petite minorité dont la frustration découle beaucoup plus de l'échec personnel que du caractère de la mission.

k) "Aspect financier ... environ 6 millions de frs suisses".

Si comme l'élémentaire prudence et l'honnêteté le commandaient on s'était renseigné à la source on saurait que l'engagement n'a pas coûté 6 millions de frs suisses mais que le décompte final, sous réserve de retouches mineures, soumis ce jour à la Commission de gestion du Conseil National laisse apparaître un montant global de 3,9 million environ.

L'erreur est donc de taille et d'environ 50%.

Quant au montant de 1,2 millions dépensé uniquement pour les camions il est également du domaine de l'affabulation.

Le montant total de tous les transports, y compris les véhicules légers, les transports locaux privés, les transports aériens et maritimes, les dépenses en carburants et pièces de rechanges, les transports de personnes et les frais de remise en état des véhicules n'atteint pas ce montant et rend superflus tous autres commentaires.

Conclusion

Au besoin, tout ce qui vient d'être avancé en réponse à ce rapport peut être étayé par des documents irréfutables mais qu'il aurait été trop long de reproduire in extenso dans le cadre de cette duplique.

Je vous suggère donc de faire tenir cette note à Monsieur l'Ambassadeur Martin en le priant d'en donner connaissance à son informateur anonyme, ainsi qu'à toute autre personne mise dans cette confiance.

J. Clerc

14.4.75 JC/no